VENTES A L'ENCAN.

Bayne & Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de James S. Richardson

VERSUS

Héritiers de E. Richardson et Al.

No 56,140—Cour Civile de District, Division C

EN vertu d'un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, rendu le 13 janvier 1899 et signé le 20 janvier 1899 dans l'affaire ci-dessous intitulée, Moi, J. L. Gaunaute, Encanteur, procéderai à la vente aux enchères publiques, le MARDI, 28 février 1899, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Carondelet, en cette ville, à la plus haute enchère—

1° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent dans l'îlet borné par l'avenue Cleveland, les rues Broad, Dorgenois et Canal désigné par le numéro 1 sur un plan de Edgar Pilié voyer, en date du 23 décembre 1896, conformément auquel dit plan ledit lot mesure; commençant à une distance de 118' 9" 2''' de la rue Broad 47' 11" 2''' sur l'avenue Cleveland, ensuite 13' 2" 6" sur une ligne séparant le dit lot du lot No 2, ensuite 46' 5" sur une ligne oblique courant vers l'avenue Cleveland, ensuite 20' 5" 6''' sur une ligne parallèle à l'avenue Cleveland et courant vers la rue Broad et ensuite 90' 6" sur une ligne parallèle à la rue Broad et courant vers le point de départ sur l'avenue Cleveland.

2° Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même îlet et adjoignant au lot ci-dessus désigné par le No 2 sur le dit plan et mesurant 32' 5" 2''' sur l'avenue Cleveland, ensuite 123' 9" sur la ligne le séparant du lot No 1, ensuite 29' 2" sur une ligne perpendiculaire courant vers la rue du Canal; ensuite 22' de largeur dans le fond et 159' 10" 2''' de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 3.

3° Un lot de terre, avec les bâtisses qui s'y trouvent, dans le même îlet et adjoignant au lot ci-dessus désigné par le No 2 sur le dit plan et mesurant 34' 4" sur l'avenue Cleveland, 150' 10" 2''' de profondeur sur la ligne le séparant du lot No 2, 34' 4" de largeur dans le fond et 159' 10" 2''' de profondeur sur l'autre ligne de côté.

4° Trois lots de terre dans l'îlet borné par les rues Palmyre, Broad, Dorgenois et Banks, désigné par les Nos 18, 19 et 20 sur un plan fait par Edgar Pilié, voyer, le 23 décembre 1896, lesquels dits lots mesurent chacun 30' sur la rue Palmyre par 165' 2" 4''' de profondeur entre lignes parallèles.

TERMES ET CONDITIONS.

Un quart en plus comptant, au gré de l'acquéreur, et la balance à un, deux et trois ans de crédit, pour les billets portant 7 pour cent par an d'intérêt à partir de la date de la vente jusqu'au paiement, et garanti par hypothèque et lien du vendeur et toutes les autres clauses usuelles et coutumières de sécurité, comprenant 5 0|0 d'honoraires d'avocat en cas d'un procès pour les billets. L'acquéreur assumera en outre et au-dessus de son enchère les taxes de l'année 1898; 10 0|0 de dépôt devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant A. J. Villeré, Esq., notaire.

Plans à la Bourse.

BAYNE & ONORATO,
826, Rue Carondelet.

24 jan—24 25 29 30—fév 5 6 12 13 19 20 26 27 28

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de la Bâtisse du Restaurant Toney.

De la Maison de Bains Toney; Cottage avec un lot de 123 sur 471 pieds.

Située au West End.

Succession de Francisco Bilbeny.

No 56,239—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai de vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, No 717 rue Commune, entre les rues St-Charles et Carondelet, dans le Premier District de cette ville, MERCREDI le 15 mars 1899 à midi, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Tout et en particulier les bâtisses et améliorations connues comme le Restaurant Toney, érigé sur le lot No 8 sur la Levée de revêtement au West End sur le Lac Pontchartrain et le droit d'usage et d'occupation jusqu'au 1er juin A. D 1906 dudit lot No 8 sur le plan du voyer de ville daté le 9 juin 1881, et déposé au bureau de l'ancien Département du commerce de la Ville de la Nouvelle Orléans, et ledit lot est dans l'intérieur (Ville) côté de et faisant face à la Levée de revêtement, et mesurant 75 pieds de face à la susdite Levée de revêtement, sur une profondeur entre lignes parallèles de 100 pieds.

Les améliorations sont connues comme le restaurant Toney et consistent en une bâtisse en bois à un étage, couverte en ardoises, entourée par une grande varanda; la dite bâtisse est équipée de fils électriques et de tuyaux de gaz et contient un grand magasin, cuisine avec vastes fourneaux, magasin de dépôt et une ou deux autres chambres; était louée pour $800: six mois finissant le 1er septembre 1898.

2° Tout et singulier les bâtisses et améliorations connues connues comme la maison de bains de Toney, située en face de ladite propriété ci-dessus décrite, ladite maison de bains consiste d'environ 22 chambres, et rapportait l'été dernier à peu près $400.

3° Un certain lot ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là-dessus y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé au West End dans cette ville, sur les rives du Lac Pontchartrain, et désigné par le numéro 10, sur un plan dressé par W. H. Williams, ingénieur civil, sous la date du 20 avril 1870 et déposé comme plan X, dans l'étude de Théodore Guyot, ancien notaire en cette ville, d'après ledit plan ledit lot mesurant à peu près 125 pieds sur chacune des avenues Lee et Lac, sur une profondeur d'environ 471 pieds 1 pouce et qui s'étends de l'une des dites avenues à l'autre, laquelle dite propriété acquise par ledit défunt Francisco Bilbeny par achat de Jacinto Bessel par acte passé pardevant, Ferdinand J. Abeix, notaire en cette ville, le 25 juillet 1899.

Les améliorations consistent en une bâtisse en bois à un étage et contenant environ trois chambres et cuisine; aussi une écurie dans le fond. Avec peu de dépenses on en ferait une charmante demeure d'été, ou pourrait être louée avantageusement.

Conditions Comptant. Acte de vente pardevant Andrew Hero, Jr, notaire, aux frais d'acquéreurs, l'acquéreur devant assumer les taxes de 1899, et un dépôt de 20 pour cent comptant sera requis au moment de l'adjudication pour lier la vente.

E. A. CARRERE,
Encanteur, 806 rue Perdido.

W. S. Benedict, avocat.

11 fév—11 18 25—mars 4 11 12 15

SCHWARTZ Foundry Co., Lt'd.

Autrefois Fonderie de Leeds.

Manufacturier de Machines à Sucre de toute description.

Travaux de réparation de tout genre. Travaux pour Sucreries et Bateaux à Vapeur une Spécialité.

Arbres de couche cylindre aussi large que 16 pouces de diamètre en stock.

Attention immédiate et prompte livraison garantie sur toutes réparations.

Notre Département de Fournitures attaché à la fonderie, tuyaux, soupape, K Fittings, emballage, tuyaux en fer fromé, et un complet assortiment de fournitures pour saloneries.

Nous faisons une spécialité de couper les tuyaux selon les esquisses.

Nous sommes les agents de la célèbre Peerless Fine Brush.

Téléphone à longue distance dans le département de la Fonderie, 525. Téléphone à longue distance dans le département des fournitures, 801.

SCHWARTZ FOUNDRY CO., Ltd.
Manufacture de l'avenue Howard et de la rue Constance.

4 déc—3m dim mer

AVIS.

Excursions du dimanche à bon marché du New Orleans, Fort Jackson & Grand Isle R. R. Les trains partent d'Algier à 8 A M., et arrivent à 7:25 P. M. Billets, aller et retour, 50c, 75c et $1,00.

Les trains d'excursion ont repris leur service depuis le 21 novembre.

J. S. LANDRY,
Agent général pour le Fret
J. S. LANDRY, et les Passagers
Surintendant.

VENTES A L'ENCAN

Spear & Escoffier.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Nos 3031 et 3033,

RUE NORD REMPARTS

ENTRE LES RUES

MONTEGUT ET CLOUET

Une Elegante Maison

DOUBLE A UN ETAGE;

Louée chaque côté $9 00 par mois.

Succession de Mme Anna McMaster.

No 58,025 de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, PLACIDE J. SPEAR, Encanteur — Bureaux No 818 rue Commune

Mercredi, 8 mars 1899,

il sera vendu à midi à l'enchère publique, au

New Orleans Real Estate Exchange

No 717 rue Commune.

EN vertu et conformément à un ordre de l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, daté le 1er février 1899 dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété suivante, à savoir—

Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Troisième District de cette ville, désigné par la lettre B, dans l'îlet borné par les rues Remparts, St Claude, Montégut et Clouet, et mesurant, d'après un certificat de C. Unsen Lewis, député voyer de la ville, 35 pieds 3 pouces de face à la rue Remparts, 32 pieds 10 pouces de largeur dans le fond, sur une profondeur de 54 pieds 6 pouces sur la ligne du côté de la rue Montégut et touchant le lot A, de la rétrécissant à 6 pieds 10 pouces, et de là s'étendant sur une autre profondeur 98 pieds 10 pouces et 8 lignes, et de plus mesurant sur la ligne opposée du côté de la rue Clouet 159 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une élégante maison double à un étage, ayant 3 chambres, cuisine, galerie, citerne et lieux d'aisance de chaque côté, louée chaque côté $9.00 par mois.

Termes et conditions—La moitié en plus comptant, au gré de l'acquéreur, la balance à 1 et 2 ans de crédit au gré de l'acquéreur, représenté par des billets portant 8 0|0 d'intérêt par an à partir de leur date jusqu'au paiement garantis par hypothèque et lien du vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses habituelles, le pacte de non aliénation, la clause de 5 0|0 pour honoraires de l'avocat qui serait employé en cas de poursuites judiciaires et le transfert de la police d'assurance au porteur des billets, l'acquéreur devra assumer en sus de son adjudication les taxes de l'année 1899, et fera avec l'encanteur un dépôt de 10 0|0 sur le montant de l'adjudication au moment de la vente.

Acte de vente pardevant W. H. Wright, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

5 fév—5 12 19 26—mars 5 8

Paul & Gurley,

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN PLACEMENT DE CHOIX

La Résidence en Briques à deux Etages.

No 921 rue Peoyfarre près Annonciation

Ia re Johanna Moragne et al vs Loretta Moragne et als.

No 18,794—Division C, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR PAUL & GURLEY—Albert Paul, Encanteur—Bureau No 727 rue Commune—Le MARDI, 21 février 1899, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières 840 rue Commune en vertu d'un jugement rendu le 13 janvier 1899 et signé le 20 janvier 1899, par l'Honorable F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, in re Johanna Moragne et al versus Loretta Moragne et als No 18,794 du docket de ladite cour il sera vendu aux enchères publiques, pour effectuer un partage, à savoir:

Un certain lot de terre situé dans le Premier district de cette ville sans l'îlet No 121 borné par les rues Peoyfarre, Delord, Annonciation et Foucher, désigné comme lot No 3 sur un plan de Joseph Pilié, en date du 25 janvier 1841 et annexé à un acte de Félix Grima, en date du 25 janvier 1841 et mesurant 29 pieds 8 pouces et 6 lignes de face sur la rue Peoyfarre par 124 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur, ensemble avec l'usage d'une allée de huit pieds de large courant de la rue Annonciation à laraie Foucher commune au dit lot et autres; ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent comprenant la résidence en briques à deux étages de choix et avec commodités, No 921 rue Peoyfarré près de toutes les commodités; bonne cour et allée commune dans le fond; en face des moulins à coton de Magloania, près des marchés, églises et écoles, commandant de bons locataires.

Conditions:—Un tier ou plus comptant au gré de l'acquéreur et la balance s'il y en a à un et deux ans de crédit, en billets de l'acquéreur, portant 8 pour cent par an d'intérêt à partir de l'acte de vente jusqu'au paiement garanti par hypothèque et lieu et privilège du vendeur sur ladite propriété avec la clause de 5 0|0 honoraires d'avocats en cas de forclosure, pacte de non aliéner sans estimation et toutes autre clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devant assurer les bâtisses et transférer les polices aux porteurs des billets, d'assumer le paiement des taxes de 1899 en plus et au delà du prix d'adjudication et déposer 10 0|0 au moment de l'adjudication, le loyer devant revenir à l'acquéreur à partir de la date du passage de l'acte de vente. L'acquéreur devant prendre la police d'assurance sur la propriété et en rembourser la prime pour le terme non expiré et payer les timbres du Revenu Interne des Etats-Unis dans l'acte de vente. Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Edgar Grima, notaire.

21 janv—21 24 31 fév 7 14 21

E. A. Carrère.

ANNONCE JUDICIAIRE

Une Moitié de l'Intérêt Indivisé

Succession de Madison Harrison.

No 58,119—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

EN vertu d'un ordre à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à vendre aux enchères publiques à la Bourse des Propriétés Foncières de la Nouvelle Orléans, 717 rue Commune dans le Premier District de cette ville le MARDI 21 février 1899 à midi, les propriétés décrites ci-dessous savoir:

Une moitié de l'intérêt indivisé dans et à un certain lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, lequel dit lot est désigné par le No (3) trois de l'îlet No (189) dix-huit lequel est borné par les rues Pauline, Fortier, Général Taylor et Colisseum, conformément à un plan fait par J. A. D'Hémécourt voyer, le 8 septembre 1864. Une copie duquel est annexée à un acte passé dans l'étude de Hugh Madden, ancien notaire en cette ville le 22 janvier 1866, le dit lot mesure trente et un (31) pieds de face sur la rue Fortier par cent pieds (100) dix (10) pouces et trois (3) lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant. Acte de vente pardevant J. C. Henriques, notaire, aux frais de l'acquéreur.

E. A. CARRÈRE, Encanteur.
806, rue Perdido.

21 jan—21 28—fév 4 11 18 25

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente par le Shérif du Contenu et Installations d'une Grocerie et Buvette bien Assorties, etc.

Aussi, Meubles de Maison, etc.

Frank Cicci vs Angelo Longo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 56,303—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés le LUNDI, 27 février 1899, à 10 heures 30 A. M. de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Au local No 906 rue Washington, encoignure Laurel:

Le contenu entier et installations, etc, de l'épicerie, la buvette et le poste aux huîtres, contenu dans ledit local; aussi un lot de meubles de maison, etc.; le tout selon l'inventaire enregistré. Aussi, 1 coffre-fort en fer, 1 cash register, 1 slot machine, 1 cheval, 1 wagon, 1 lot de harnais, etc.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

FRANK MARQUEZ,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

Louis F. Bouchereau, avocat pour le plaignant.

16 fév—16 21 26 27

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Sixth District Sanitary Excavating Co. Ltd. vs M. et Mme W. W. Handlin.

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 35,724—En vertu d'un writ de plurius fieri facias à moi adressé par l'Hon. W. R. Richardson, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, et contre Mme W. W. Handlin, une des défendantes dans cette affaire, je procéderai à vendre à l'enchère publique, le JEUDI, 23 février 1899, à 11 heures A. M, à la Bourse des Encanteurs, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre sur la rue des Champs Elysées, dans l'îlet borné par les rues François Champs Elysées, Perou et Vertu, mesurant 32 pieds (plus ou moins) de face à ladite rue Champs Elysées, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et contigu aux deux lots appartenant à Mme W. W. Handlin, sur le côté vers la rue Vertu, enregistré C. O. B. 148, P. 181.

Saisi dans l'affaire ci-dessus numérotée et intitulée d'après l'inventaire enregistré en mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ED. P. FOLEY,
Constable de la Première Cour de Cité.

23 janv—23 29—4 10 16 23 fév

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mme Uranie Dufresne, Veuve de Michel Fiernne.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 58,433—Division E—Attendu que Mme Josephine Fiernne, femme de Thomas Celubonn a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Uranie Dufresne, veuve de Michel Fiernne, décédée intestate; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Théodore Cotonie, avocat.

16 fév—16 20 25

Succession de Vve Edward Casserly

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,344 — Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Martin McDonough, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

12—fév—12 16 21

Succession de Edw. et Mary Casserly

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 57,343—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Martin McDonough, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier

12 fév—12 16 21

Succession de Thomas Baldwin.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 58,278—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Adolphe Lawler Davidson, exécuteur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Frank Scagel, avocat. 12 fév—12 16 21

Succession de Thomas Howe.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 57,479—Division D—Attendu que Mme Mary McCarthy veuve par premier mariage de Thomas Howe et maintenant femme de William J. McCarthy a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas Howe décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Benjamin Ory, avocat pour l'appliquante.

12 fév—12 16 21

Succession de D. H. Holmes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 57,517—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Daniel Henry Holmes, Charles H. Thomas et Samuel Geoghegan, exécuteurs de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

7 fév—7 11 16

ST-CHARLES MANSION

NOUVELLE-ORLEANS

(Nouvel Hôtel d'Appartements)

Strictement 1ère Classe. Cuisine sans égale. Passagers sollicités. Prix modérés. Toutes les Chambres Ardées et Balatrées, Sonnettes dans toutes les Chambres. Attention Soignée. Les Fameusions du Carnaval Passent Devant. Bains Incins. Service Téléphonique. 529-536 Rue St-Charles près Juste.

EMILE KUNTZ Gérant.
Ancien Gérant de l'Hôtel Victoria et de l'Hôtel de la Renaissance, à New York.

5 fév—1m

GUIDE COMMERCIAL.

PLOMBIER.

John David Burghardt, 421 et 423 Royale, entre Conti et St Louis. Téléphone 1476.

PHARMACIES.

A. Mathes, coin Royale et St Louis.

UNE DECOUVERTE.

Bouches d'oreilles et diamants, 30 0|0 d'les compte aux acheteurs, Palais Weinfurter Conti et Passage de la Bourse

ASSURANCES. ASSURANCES.

INCORPOREE EN 1856.

Pertes payées comptant, sans escompte, aussitôt ajustées.

Quarante-troisième Etat Annuel

COMPAGNIE D'ASSURANCES DU SUN.

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

ACTIF.

	Valeur au pair	Reporté à	Valeur sur sur le marché.
Bons—			
Ville de la Nouvelle-Orléans, 4 0|0	$500,000 00	110	$550,000 00
New Orleans City 7 0|0 Gold	18,000 00	143	25,740 00
New Orleans City Premium	7,800 00	218½	17,043 00
Louisiana State 4 0|0	200,000 00	108¼	216,500 00
United States 4 0|0 Registered	25,000 00	112	28,000 00
			$837,283 00
Actions—			
170 actions, New Orleans City Water-works Co	$ 17,000 00	94½	16,065 00
300 actions New Orleans and Carrollton Railroad Co	30,000 00	126½	37,950 00
700 actions Banque du Canal	70,000 00	120	84,000 00
20 actions Provident Savings Bank	2,000 00	81½	1,630,00
			138,745 00
Propriétés foncières en la Nouvelle Orléans, 2 propriétés			42,500 00
Comptant en banque et dans le bureau			48,708 19
Balance comptant en cours de collection			68,944 05
Total de l'actif			$1,136,180 24

PASSIF.

Capital actions			$500,000 00
Réservé pour primes non acquises			210,992 19
Réservé pour pertes non ajustées et non payées	Feu	38,064	19,564 00
	Marine	1,500	
Réservé pour dividendes non payés			13,042 50
Réservé pour toutes autres réclamations contre la compagnie			10,810 45
Surplus net			358,771 00
Total			$1,136,180 24

CHARLES JANVIER, Président.

R. E. CRAIG, Vice-Prés. FERGUS G. LEE, Secrétaire.

Nouvelle-Orléans, 2 janvier 1899.

27 janv—1m

MAGASIN AGRANDI!
D'AUTRES MARCHANDISES!!
LE MEILLEUR CHOIX!!!

En Montres, Pendules, Diamants et autres Pierres Précieuses, Bijoux des derniers dessins, Argent Massif et Objets en Plaqué d'innombrables dessins, Verre taillé, Cannes et Ombrelles avec manches en or, Portemonnaies, Lunettes en or, Statues, Porteplumes, Crayons et Plumes en or et argent, etc. Montres, Pendules, Bijoux et Argenterie réparés, et argenterie et dorure faites avec soin

—CHEZ—

Frantz Bros. & Co., BIJOUTIERS,

No 129 RUE BOURBON, PRES CANAL.

Les ordres de la Campagne seront promptement exécutés.

1er sept—1an

CEUX QUI CROIENT EN L'Eau Minérale

—l'eau qui nous est fournie par la nature et la seule que nous devrions boire—

—devraient nous faire servir chez eux et à leurs bureaux de la fameuse eau des Sources d'Abita. Elle est pure, douce et agréable au palais et sans contredit profitable à la santé. Nous la délivrons à un prix qui justifie son usage exclusif.

Souscrivez-y et jouissez d'une bonne santé.....

Prix 5 Sous par Gallon.

Service au haut de la ville—Lundi, Mercredi et Vendredi.
Service au bas de la ville—Mardi, Jeudi et Samedi.

ABITA SPRINGS WATER DELIVERY CO

609 Passage Commercial, près de la rue Camp.

27 sept

VAPEURS.

LIGNE FRANÇAISE.

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE.

Ligne Directe au Havre, Paris (France)

Partant tous les SAMEDIS, à 10 heures A. M., du quai No 42, pied de North River, rue Morton.

LA BRETAGNE, 18 février.
LA TOURAINE, 25 février.
LA NORMANDIE, 4 mars.
LA CHAMPAGNE, 11 mars.

Passage de première classe pour le Havre, $65 et au-dessus.

Agence Générale pour les Etats-Unis et le Canada, 3, Dewing Green, N. Y.

E. R. PREVOST, 45 rue Baronne,
Agent Général au Sud.

12 fév—

CROMWELL Steamship Co.

POUR NEW YORK DIRECTEMENT.
STEAMERS.

LOUISIANA..... Mercredi, 22 fév.
KNICKERBOCKER. Mercredi, 1er mars.
HUDSON..... Mercredi, 8 mars.

Partiront de leur quai à 5 a. m. du pied de la rue Toulouse.

Frêt assuré sous police ouverte de la Cromwell Steamship Company à 15-100 pour cent à New York.

Taux et connaissements directs donnés pour tous les points de la Nouvelle-Angleterre et de l'étranger.

Les agréments pour passagers ne peuvent être surpassés.

Pour frêt et passage s'adresser à
ALEX. HARRIS, Agent.
No 313 rue Carondelet.

15 août

MAGASIN DU
BON MARCHE
313 Rue Royale,
F. ADRIEN BRUNET,
HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLIER.

J'ai l'honneur d'informer mes amis, connaissances et le public en général que je viens de recevoir mon grand assortiment de Montres, Pendules, Diamants, Orfèvrerie, Lunettes, et Bijouterie de toutes descriptions.

Grande variété de Cannes et Ombrelles à pomme d'or et d'argent.

La seule Grande et Unique Maison Française à la Nouvelle-Orléans.

Venez visiter et vous rendre compte par vous même du bas prix de mes marchandises, dont je défie toute concurrence.

14 déc 98—1 an

CHARBON

Cannel Breckenridge.
Charbon Pittsburg.
Charbon Alabama.
Charbon Anthracite.
Coke de gas et de fonderie.

EN VENTE CHEZ—

W. G. COYLE & Cie.

323 rue Carondelet, coin Union.

20 mars

COMPAGNIE D'ASSURANCES

LIVERPOOL & LONDON & GLOBE.

Plus de $70,000,000 de pertes payées aux Etats-Unis.

Pertes payées pour l'incendie de Chicago $3,269,091
Pertes payées pour l'incendie de Boston $1,497,200

Les pertes et toutes les affaires de la compagnie sont réglées par les officiers et les directeurs à la Nouvelle-Orléans, sans avoir recours à aucun autre bureau, ainsi que le font les compagnies locales.

—DIRECTEURS A LA NOUVELLE-ORLEANS—

GUSTAV E. WESTFELDT, L. C. FALLON, LUCAS E. MOORE, C. M. SOMIA.

CLARENCE P. LOW, surintendant-Résident. J. G. PEPPER, Assistant-Surintendant.

2 nov—1an

Succursale de la Compagnie d'Assurances du Sun Mutual

DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Nouveau No 322, vieux No 68 rue Royale.

Capital payé	$500,00 00
Actif, 1er Janvier 1898	1,097,20 16
Surplus	304,760 00

J. WALLACE JOHNSON, Gérant. CHAS. LAUDUMINY, CHAS. D. FOUCHE,
janv 26 1an OCTAVE LABARRE.

HUILE D'OLIVE FRANÇAISE

(IMPORTÉE),

Emballée en paniers de 1 douzaine litres, et de 2 douzaines demi litres. De

J. B. et A. Artaud, Frères,
MARSEILLE.

Pour Échantillons et Prix, s'adresser à

W. A. GORDON,

AGENT POUR LE SUD,

500 Rue des Magasins.

18 déc—1 an

AVIS AUX CREANCIERS.

S. Mormheim vs Independent Cotton Oil Company, Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 48,974—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Emmanuel Steinhardt, recevoir dans cette affaire, de ses recettes et déboursé pour le mois de janvier 1899, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

Dinkelspiel et Hart, avocats.

14 fév—14 18 23

Metropolitan Bank versus New Orleans Brewing Association.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 47,534—Division G—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par A. G. Ricks, recevoir dans cette affaire des recettes et déboursé pour le mois de janvier 1899 ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dinkelspiel & Hart, avocats.

11 fév—11 15 20

AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de William T. Flood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,469—Division D—Attendu que Mme Ella McKenna, Veuve de William T. Flood a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William T. Flood, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

Dikenspield et Hart, avocats.

11 fév—11 15 20

Succession de Edward Murray.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 57,931 — Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mlle Jennie, Murray, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN, Greffier.

7 fév—7 11 16

Succession de Philip Hirsch.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 58,197—Division A. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le tableau présenté par Philip Hirsch, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit tableau.

Par ordre de la Cour.

PAUL O. GUERIN,
Greffier.

7 fév—7 11 16

PROCLAMATION.

AU PUBLIC DE LA NLLE-ORLEANS:

Le conseil par un vote unanime a passé une ordonnance pourvoyant au (sewerage) à l'irrigation et à l'amélioration du système des water works de la Nouvelle-Orléans. Le plan a été bien considéré et l'avenir de notre ville dépend de sa mise en exécution.

De façon à se procurer les moyens de mettre ce plan en exécution, il sera demandé au public de voter l'imposition d'une taxe de 2 1|2 mills. La date de l'élection a été fixée pour le PREMIER JEUDI DE FEVRIER. Les contribuables de la Nouvelle-Orléans devront décider ce jour là si notre ville doit rester dormante, stationnaire, une proie aux maladies épidémiques, ou bien en se procurant ces améliorations nécessaires, se garantir contre le retour de la fièvre jaune et de la fièvre typhoïde et marcher vers la place qu'elle doit occuper parmi les villes américaines, en raison de sa localité et de ses avantages naturels.

Boston, New York, Philadelphie, Norfolk, Memphis et d'autres villes de ce pays ont été ravagées dans le passé par la fièvre jaune. Toutes ont trouvé l'immunité dans le sewerage, drainage et en fournissant de l'eau de façon suffisante. La ville de Buenos Ayres, la métropole de la République Argentine, visitée sommairement par la fièvre jaune, en est maintenant débarrassée, et est devenue une localité saine, depuis l'établissement du sewerage et du drainage. La Nouvelle Orléans ne peut pas supporter une autre apparition de la fièvre. Les épidémies légères des deux dernières années ont paralysé son commerce. Devons-nous permettre son retour? Nous avons le remède dans nos mains. C'est un remède certain. Devons nous le jeter au loin?

Si nous votons cette taxe, elle sera légère par le public, s'étendant sur une période de trente ans, et ceux qui viendront après nous et jouiront des avantages qu'elle apportera en porteront une partie du fardeau.

Si la Nouvelle-Orléans obtient ces améliorations nécessaires, les propriétés augmenteront immédiatement de valeur et rendront aux contribuables quatre fois ce qu'il aura déboursé. Notre population, notre commerce, nos propriétés assessées augmenteront, et nos taxes deviendront moins grandes tous les ans à mesure que la prospérité augmentera.

L'état sanitaire de notre ville sera amélioré et la mortalité décroîtra. Ceci est l'histoire de toute ville possédant le drainage, le sewerage et un bon système de Waterworks.

Le plan soumis donne un égal avantage à toutes les parties de la ville. Il ajoute du confort et de la commodité aux locataires. Il bénéficie d'une façon spéciale les petits propriétaires, en ceci, que la taxe payée pour le sewerage sera moins que la moitié du montant payé actuellement tous les ans aux compagnies sanitaires pour le nettoyage des vaches car le sewerage et l'eau employé dans le sewerage seront fournis gratuitement.

Les propriétaires plus importants seront immédiatement bénéficié par l'augmentation en valeur de leurs propriétés.

Ces améliorations amèneront des capitaux nouveaux à la Nouvelle Orléans, notre population augmentera, et les maisons maintenant vacantes pour manque de locataires seront occupées. Si les votants approuvent le plan, les hommes de peine, les travailleurs de notre ville trouveront de l'emploi pendant des années, ce qui garantira leurs familles de la nécessité.

Nous avons été—après New York—la plus grande ville d'exportation des Etats-Unis. Les hommes d'affaires prédisent qu'en faisant cesser l'embargo résultant des quarantaines, notre ville deviendrait un aussi grand port d'importation et le point principal pour la distribution du vaste sud-ouest. Quelques-unes des affaires de commerce se sont éloignées de nous pendant